

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2011
COMPTE RENDU**

Le 06 juin 2011 à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie à Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Etaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Daniel COSSU, Gabriel LEGENDRE
Loury :	MM. Jean Claude CHOPP, Bernard LEGER, Mme Marie Claude DONNAT
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Christian MASSEIN
Neuville-aux-Bois :	MM. Philippe CANON, Michel DUBOIS, Patrick HARDOUIN, Jacky MONTBAILLY
Rebréchien :	M. Alain DARDONVILLE,
Saint-Lyé-la-Forêt :	MM. Hervé JOLY, Jean Paul TRIFFAULT
Trainou :	M. Christian ANDRE, M. Didier BARRE, Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, Mme Géraldine MARTIN
Vennecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Annie VRAIN
Villereau :	MM. Bernard MARCOULT, Jean Bernard PORTHAULT
Secrétaire de séance :	Mme Marie-Claude DONNAT
Absents excusés :	M. Michel MARTIN (pouvoir à M. Jacky MONTBAILLY), M. Franck DUBOIS (pouvoir à M. Alain DARDONVILLE)

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

1) TARIF CENTRE AQUANOVA

Monsieur le Président présente la proposition tarifaire de la société Récréa à appliquer à partir du 18 juin 2011 :

	2009		2010		2011	
	CCF	Hors CCF	CCF	Hors CCF	CCF	Hors CCF
Entrée enfants						
1 entrée	2.10 €	3.60 €	2.10 €	3.60 €	2.30 €	3.80 €
10 entrées	19.00 €	33.00 €	19.00 €	33.00 €	21.00 €	34.00 €
Entrée adultes						
1 entrée	3.40 €	4.20 €	3.40 €	4.20 €	4.00 €	4.40 €
10 entrées	31.00 €	38.00 €	31.00 €	38.00 €	32.00 €	39.00 €
Pass semaine enfant	14.00 €	14.00 €	14.00 €	14.00 €	15.00 €	16.00 €
Pass semaine adulte	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	19.00 €	20.00 €
Activité						
1 séance	7.20 €	8.30 €	7.20 €	8.30 €	7.20 €	8.30 €
10 séances	67.00 €	71.50 €	67.00 €	71.50 €	67.00 €	71.50 €
Espace bien être						
1 entrée	8.00 €	9.00 €	8.00 €	9.00 €	8.00 €	9.00 €
10 entrées	69.00 €	75.00 €	69.00 €	75.00 €	69.00 €	75.00 €
1 entrée (été)	10.00 €	11.00 €	10.00 €	11.00 €	10.00 €	11.00 €
10 entrées (été)	89.00 €	95.00 €	89.00 €	95.00 €	89.00 €	95.00 €
Carte annuelle	315.00 €	330.00 €	315.00 €	330.00 €	315.00 €	330.00 €

Plusieurs délégués s'interrogent sur le tarif adulte CCF de 4 euros qui augmente de plus de 17%.

Monsieur le Président indique que la société Récréa a été questionnée à propos de cette forte augmentation. Ils ont répondu qu'ils ambitionnaient de fidéliser les usagers au travers du Pass semaine et des cartes dix entrées. Néanmoins ils acceptent de rapporter ce tarif à 3,60 euros.

Madame Engelric-Berruet s'interroge sur la différence d'augmentation entre le tarif 10 entrées enfants CCF, plus 0,20 euros, et le tarif 10 entrées adultes CCF, plus 0,10 euros. Elle propose de n'augmenter le tarif 10 entrées enfants CCF que de 0,10 euros.

Monsieur le Président souhaite retenir cette proposition.

Madame Engelric-Berruet s'interroge également sur les raisons de la stagnation des tarifs activités et bien être.

Plusieurs élus se demandent si l'espace remise en forme ne connaîtrait pas une désaffectation du public.

Monsieur le Président indique que la société AEMCO a précisé dans son étude que les tarifs pratiqués au Centre Aquanova sont inférieurs à la moyenne nationale pour les bassins et supérieurs en ce qui concerne la remise en forme.

Monsieur Patrick Hardouin explique qu'il n'est pas satisfait de la transparence de la société Récréa quant à l'activité du Centre Aquanova. Les informations sont très opaques et transmises tardivement.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité les tarifs suivants pour le Centre Aquanova :

	2011	
	CCF	Hors CCF
Entrée enfants		
1 entrée	2.30 €	3.80 €
10 entrées	20.00 €	34.00 €
Entrée adultes		
1 entrée	3.60 €	4.40 €
10 entrées	32.00 €	39.00 €
Pass semaine enfant	15.00 €	16.00 €
Pass semaine adulte	19.00 €	20.00 €
Activité		
1 séance	7.20 €	8.30 €
10 séances	67.00 €	71.50 €
Espace bien être		
1 entrée	8.00 €	9.00 €
10 entrées	69.00 €	75.00 €
1 entrée (été)	10.00 €	11.00 €
10 entrées (été)	89.00 €	95.00 €
Carte annuelle	315.00 €	330.00 €

2) SIÈGE ADMINISTRATIF – SUBVENTION TRAVAUX

Monsieur le Président explique que suite à l'acquisition d'un bâtiment pour loger le siège administratif, il convient de procéder à des travaux de rénovation. Ces travaux peuvent être financés par le Conseil Général.

TRAVAUX SIÈGE ADMINISTRATIF			
COUT DU PROJET H.T.		FINANCEMENT	
Travaux		Apport du demandeur	24 295
		Prêts	
- électricité	8 926	- Autres	
- informatique		Subventions	
- Menuiserie	6 782	- Conseil Général	10 411
- Toiture	4 275		
- Plomberie	1 663		
- Sol et peinture	13 060		
TOTAL	34 706	TOTAL	34 706

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Président à demander une aide au conseil général du Loiret.

3) CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Président explique que pour la bonne organisation des services, il convient:

De supprimer les postes suivants :

- Assistant socio-éducatif (RAM Loury) : 17,5 heures (suite à la création du poste à 28H00)
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Direction accueil périscolaire Loury): 14,2 heures (fusion de poste)
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Direction accueil périscolaire Vennecy): 14,6 heures (fusion de poste)
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Animateur Vennecy): 12,60 heures (fusion de poste)
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Animateur Vennecy): 13,30 heures (fusion de poste)
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Direction accueil de loisirs Loury): 11,20 heures (fusion de poste)

De créer les postes suivants :

- Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Direction accueil loisirs Trainou): 20,90 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (animateur accueil loisirs Trainou): 10 heures
- Adjoint technique 2^{ème} classe (accueil loisirs Trainou): 2,70 heures
- Emplois occasionnels
 - o Adjoint technique 2^{ème} classe (entretien et restauration accueil loisirs été):
 - 3 x 57 heures
 - 3 x 72 heures
 - 1 x 42 heures
 - 1 x 20 heures
- Emplois vacataires
 - o 10 postes supplémentaires

Le conseil communautaire décide de supprimer et créer ces postes.

4) ELECTION DE REPRESENTANTS AU SIRTOMRA

Monsieur le Président explique que monsieur Gilles Denizet a démissionné de son poste de représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Forêt au sein du SIRTOMRA.

Le Conseil Municipal de Neuville-aux-Bois propose que :

- o Monsieur Michel Dubois actuellement suppléant devienne titulaire à la place de Monsieur Gilles Denizet
- o Monsieur Patrick Hardouin devienne suppléant à la place de Monsieur Michel Dubois

Le conseil communautaire élit à l'unanimité au SIRTOMRA Monsieur Michel Dubois membre titulaire et Monsieur Patrick Hardouin membre suppléant.

5) ORGANISATION ACCUEIL DE LOISIRS A TRAINOU

Monsieur le Président explique que l'association Familles Rurales de Trainou a décidé d'arrêter d'organiser les accueils de loisirs du mercredi et pendant les vacances scolaires. Il est proposé au Conseil Communautaire d'organiser ces accueils de loisirs en substitution de l'association Familles Rurales.

Le conseil communautaire décidé à l'unanimité d'organiser les accueils de loisirs à Trainou.

6) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président explique que :

- ✓ Suite à une erreur d'imputation dans le budget primitif pour percevoir le prix de la vente d'un terrain à la société FM Logistic (régularisation), il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Compte de recette, article 775 (produit de cession) : - 4 658

Compte de dépense, article 023 (virement section d'investissement) : - 4 658

Section d'investissement :
Compte de recette, article 021 (virement section de fonctionnement) : - 4 658
Compte de recette, article 024 (produit des cessions) : + 4 658

- ✓ Un trop perçu de subvention n'a pas été inscrit dans le budget du SPANC, en effet il convient de rembourser à l'agence de l'eau Seine Normandie 767 euros. Il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :
Compte de dépense, article 678 (charges exceptionnelles) : + 767
Compte de dépense, article 611 (sous traitance générale) : - 767

Le conseil communautaire vote à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

7) AFFAIRES DIVERSES

La séance est levée à 22H00

Le Président,

Bernard LEGER

